Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202690-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-90-CM 20/05/2026**	Classification **: 5.3 Désignation de représentants**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), l'installation d'un nouveau Conseil municipal suite aux élections des 15 et 22 mars 2026 rend obligatoire le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

1. Rôle de la commission

La CCID occupe une place centrale dans la fiscalité directe locale. Ses missions principales sont les suivantes :

a) Évaluation des locaux d'habitation : elle émet chaque année un avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations recensées par l'administration fiscale.
b) Locaux professionnels : elle participe à la détermination des paramètres départementaux d'évaluation, tels que la sectorisation, les tarifs ou les coefficients de localisation.

2. Composition de la commission

La commission est présidée par le Maire (ou un adjoint délégué).
Elle comprend : Pour les communes de plus de 2 000 habitants : 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

3. Modalités de désignation

Le Conseil municipal ne nomme pas directement les commissaires. Son rôle est de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de contribuables en nombre double. Le Directeur procède ensuite à la désignation effective des commissaires titulaires et suppléants dans un délai de deux mois.
Les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

⇒ Être âgées de 18 ans au moins
⇒ Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne
⇒ Jouir de leurs droits civils
⇒ Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou CFE)
⇒ Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour les travaux de la commission

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202690-DE

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité avec 8 abstentions** (M. Pierrick COTTO, Mme Valérie LE FAOU VILLARBU, Mme Yolande VARVOUX, M. Stéphane LE GALL, Mme Nadine PLANTEC, Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC), M. Kévin CRENN et Mme Estelle GUICHAOUA), **DÉCIDE :**

DE CONSTITUER comme suit, la liste de présentation pour la Commission Communale des Impôts Directs prévue à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

N° (ordre alphabétique)	Civilité	Nom	Prénom
1	MME	ABASQ	SARAH
2	MME	BARCELO	MARIE-LAURE
3	M.	BESNARD	DAVID
4	MME	BIGER	SOPHIE
5	M.	CALVEZ	JEAN-MICHEL
6	MME	CANEVET	NATHALIE
7	M.	CAVELLEC	EMMANUEL
8	M.	COIC	JEAN MICHEL
9	M.	DECAMPS	JONATHAN
10	M.	DELON	CEDRIC
11	M.	DILOSQUER	STEVE
12	MME	DREZEN (CAMUS)	SANDRINE
13	MME	GOMPERTZ	HELENE
14	M.	GOURLAOUEN	THOMAS
15	M.	HAMON	JEAN-JACQUES
16	MME	HAWKINS	LUCY
17	MME	HERPIN (NEDELEC)	MARINA
18	M.	JONCOUR	THOMAS
19	MME	KLINGER NEE CASTEL	ODILE
20	MME	LAUTREDOU (TALBOT)	MARIE MICHELLE
21	M.	LE BOUCHER	TANGI
22	M.	LE RHUN	HERVE
23	MME	POCHARD	INGRID
24	M.	RAPHALEN	TANGI
25	MME	RIOU	MARYSE
26	MME	SOURON	ANNE-MARIE
27	M.	STEPHAN	MARIE-CHRISTINE
28	M.	TANGUY	CAMILLE
29	MME	TANNEAU (LE GARREC)	CELINE
30	M.	VANELLE	JEAN-MARIE
31	M.	VILLEMIN	ERIC
32	M.	YVIN	ANDRE

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE